



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# CHSCTM

## Compte-rendu CFDT

17 avril 2013

### Étaient présents

**CFDT** : G. L'HUILLIERE, P. GROSROYAT, P. BECKER

**CGT - FO - UNSA**

### Ministère :

Présidence M. le Secrétaire Général V. MAZAURIC

et ses collaborateurs

M. CAZOTTES, DIT.

Le président ouvre la séance et donne la parole à Mme VARAGNE qui annonce la présence d'un conseiller de prévention comme demandé par les Organisations Syndicales.

### Déclaration CFDT

Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs,

A cet ordre du jour chargé, nous opposerons une courte intervention. Depuis votre présidence au CHSCTM, et votre volonté affichée de faire avancer les dossiers, nous voulons mettre en exergues quelques problèmes :

- La non transparence sur les tentatives de suicides et les malaises mortels.  
Comment expliquez-vous que les 17 suicides « hors établissements publics » soient exclus du bilan social 2011 ?  
Est-ce la suite du refus catégorique de présenter à cette instance les tentatives de suicides connues ?  
La CFDT reste convaincue que la prévention ne pourra se faire pleinement que lorsque TOUS les éléments de contexte seront connus, y compris les tentatives de suicide.
- « La commission du suivi sur le handicap » qui est reportée fin mai, doit avoir en principe pour ordre du jour le projet du plan quadriennal sur le handicap. Ce document aurait dû être adressé aux représentants de cette commission une dizaine de jours avant la réunion du 4 avril, nous n'avons rien reçu. Les représentants CFDT souhaiteraient recevoir dans les plus brefs délais le projet de plan quadriennal.
- Les personnels dans les DIR sont sous la pression des directeurs. Nous avons d'ailleurs sollicité vos services concernant un agent de la DIR Ouest, et vous-même pour la DIR Nord où des méthodes de management d'un autre âge sont employées. Sans les excuser, nous pensons que le comportement de ces directeurs est lié à de trop fortes exigences, qui se reportent sur l'encadrement et in-fine sur les personnels. N'ayant, à ce jour, aucune réponse de vos services à nos sollicitations, nous proposons d'évoquer ces deux points à l'issue de l'ordre du jour.

L'enquête initiée par la Fonction Publique concernant les remontées des maladies professionnelles est évidemment une bonne chose, mais le parcours du combattant pour les personnels avant d'obtenir cette reconnaissance est toujours aussi semé d'embûches. Quelques exemples que nous avons constatés : ignorance de la procédure par les gestionnaires, carences de certains médecins de prévention qui découragent les agents de se lancer dans une démarche de reconnaissance, expertises bâclées, et décisions de commission opaques.

Monsieur le secrétaire général, mesdames, messieurs, je vous remercie.

## **Réponse du SG à la CFDT**

« En effet le bilan social ne retrace pas les suicides ou les tentatives, toutefois, je ne considère pas que cette question doit figurer dans le bilan social, celui-ci ne peut pas facilement rendre compte d'événements aussi complexes à caractère humain particulier. Je parlerai de politique de prévention, mais j'assume, que s'agissant d'un bilan, je ne veux pas que cette problématique apparaisse. »

Le professeur Dômont demande si l'enquête sur les suicides menée par le Pr JEHEL sera reprise.

Le SG lui indique que celle-ci n'a pas été à la hauteur des coûts et des moyens alloués par l'Administration et que, par conséquent, il a pris la décision de stopper cette démarche.

Concernant le plan quadriennal pour la « commission suivi handicap », Mme VARAGNE s'excuse pour le retard et indique que les documents seront transmis dans les plus brefs délais.

## **Ordre du jour :**

### **1- approbation des PV des réunions du CHSCT-M des 11 décembre 2012 et 18 janvier 2013**

Nous faisons nos remarques, les PV sont approuvés.

### **2- présentation du projet d'instruction relative à la gestion des travaux sur enrobés amiantés**

Un point concernant le décret « amiante » pour les personnels non titulaires (art 157) reconnus malades et extension aux personnels du champ d'application des ministères.

Le SG rappelle qu'il a sollicité nos deux Ministres pour obtenir une égalité de traitement de nos agents exposés à l'amiante par rapport à ceux des autres Ministères.

Il nous tiendra informé des réunions interministérielles, et des arbitrages sur ce sujet.

Ce projet de décret est au conseil d'Etat, il sera publié au B.O. dès les signatures des Ministères des Finances et de la Réforme de l'Etat.

M CAZOTTES présente le projet d'instruction en direction des DIR. (Cf. projet en pièce jointe, attention il a été modifié en séance)

Ce projet contient un paragraphe spécifique à l'information des agents, un rappel de la responsabilité des DIR en tant que maître d'ouvrage, des conditions de prévention et de précaution, la mise en œuvre d'un suivi post-opération.

Il souligne la nécessité d'avoir une cartographie la plus précise possible. En cas de doute, il faut appliquer l'analyse préalable avant toute intervention, idem pour les produits recyclés.

Le SG confirme que la publication de cette circulaire doit se faire au plus vite. Il rappelle que juridiquement c'est l'employeur du moment qui est responsable et que tous les agents partis du ministère doivent être en possession d'une fiche d'exposition aux matériaux.

F. CAZOTTES explique que le travail se fait en collaboration avec M Krattinger vice président de l'ADF et l'institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM).

Le SG propose de passer un article dans la revue de la mutuelle pour informer les retraités.

### **3- présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels et des suicides**

non traité

### **4- point d'information sur le télétravail**

non traité

### **5- point d'information sur la géolocalisation**

F. CAZOTTES rappelle le fait générateur qui est une décision prise par le Ministre suite au retour d'expérience lié aux difficultés rencontrées pendant l'hiver 2010-2011.

**Ce dispositif expérimental ne concerne que le service hivernal** avec pour double objectif d'optimiser les moyens VH et conforter la sécurité des agents. Plusieurs dispositifs technologiques sont en expérimentation, les retours d'expériences pour les DIR qui ont mis en place sont plutôt positifs.

Pour la CFDT, rien dans les propos de M CAZOTTES ne nous choque, optimisation des moyens et sécurité des agents en période de crise hivernal. Bien sûr, il faut que ces objectifs soient bien appliqués et qu'il n'y ait pas de dérive, ce doit être un moyen complémentaire d'assurer la sécurité des agents mais pas le seul.

Une procédure d'intervention doit être mise en œuvre en cas d'alerte.

F. CAZOTTES précise en réponse à une demande de la CFDT que **l'exploitation des données de la géolocalisation se fait uniquement en période de crise par le directeur** (ou le cadre de direction) et la cellule de crise.

Il se propose de présenter un bilan complet en fin d'année pour vérifier que ce dispositif apporte un plus. Un bilan par DIR doit être présenté dans les CHSCT de proximité.

### **5 Bis - présentation d'un pré-bilan VH**

La période hivernale a été exceptionnelle, pas de rupture de sel, etc. (lire le document en pièces jointe)

Nous posons clairement la question des conditions de travail, conséquences pour les personnels, étude d'impacts sur les organismes, fréquences des astreintes, avis des médecins de préventions etc.

Nous demandons un bilan des conditions de travail et des conséquences pour les personnels sur leur santé, et leur vie sociale sur la période de viabilité hivernale. Nous émettons des réserves sur le « non dépassement » des garanties minimales comme indiqué dans le document.

Accord de l'administration pour un bilan plus complet.

### **6- point d'information sur les travaux présentés en commission de suivi**

non traité.

## 7- questions diverses

Le SG propose à F. CAZOTTES de répondre aux questions posées par la CFDT dans la déclaration concernant le comportement de certains directeurs de DIR.

L'administration a pris nos demandes en considération et s'est voulu rassurante sur la suite des événements.

Le SG nous a remis en séance un courrier ayant pour objet les procédures liées à la survenance d'accidents graves et mortels et de suicides ainsi qu'un guide méthodologique « informer et enquêter » portant obligation pour tous les chefs de service d'informer immédiatement la DRH de tous les événements cités ci-dessus et engager soit une enquête de prévention soit une enquête de compréhension. (cf. courrier et guide en P.J.)